

ETABLISSEMENT PUBLIC
DE COOPERATION CULTURELLE
OPPB-EL CAMINO

Extrait du registre des délibérations
Conseil d'Administration
Séance du 3 avril 2025 – 11h30

Date de la convocation : 25/03/2025

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Étaient présents : M. Kenny BERTONAZZI, M. Robert CHEVALERE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Jean LACOSTE, Mme Valérie LAYOUS, M. Serge MOUSUTEGUY, Mme Monique SEMAVOINE, M. Frédéric TESSON,

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER donne pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI, Mme Josy POUEYTO donne pouvoir à M. Jean LACOSTE

Étai(en)t excusé(es) :

M. François BAYROU, M. Michel BERNOS, Mme Anne-Sophie BRANDALISE, Mme Isabelle LAHORE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Valérie REVEL

Secrétaire de séance :

M. Frédéric TESSON

N°1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'AMINISTRATION DU 06/03/2025

Rapporteur : M. François BAYROU

Vu le compte-rendu du conseil d'administration du 6 mars 2025,

Il vous est proposé :

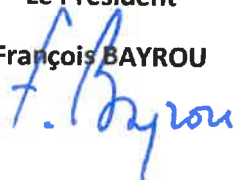
- **De bien vouloir approuver ledit compte-rendu**

Conclusions adoptées

suivent les signatures

Pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU



ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE

OPPB-EL CAMINO

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06/03/2025

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 04/11/2024
- Orientations budgétaires 2025
- Détermination des tarifs applicables pour la saison 2025/2026
- Autorisation de dépenses d'investissement
- Modification des postes d'emplois permanents

N°1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04/11/2024

Vu le compte-rendu du conseil d'administration du 4 novembre 2024,

Il vous est proposé :

- **De bien vouloir approuver ledit compte-rendu**

Approuvé à l'unanimité

N°2 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Rapporteur : M. François BAYROU

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7/08/2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire en prévoyant la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Le décret n°2016-841 du 24/06/2016 relatif à ce rapport d'orientation budgétaire précise son contenu :

- « *Le rapport présente les orientations budgétaires envisagées par l'EPCC portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre les collectivités publiques et l'EPCC dont elles sont membres.*- *Des informations relatives à la structure des effectifs (dépenses de personnel, durée effective du travail).* »

Il vous est proposé, sur la base du rapport ci-joint, de débattre des orientations du budget de l'EPCC OPPB-El Camino avant son prochain vote à l'occasion de la séance prévue le 15 décembre prochain.

Par conséquent, il vous est proposé :

- **De prendre acte des discussions sur la base du rapport d'orientations budgétaires 2025.**

N°3 – DETERMINATION DES TARIFS APPLICABLES POUR LA SAISON 2024 / 2025

Rapporteur : M. François BAYROU

Il convient de déterminer les tarifs applicables au sein de l'EPCC pour la saison 2025 / 2026 (septembre 2025 à juillet 2026).

Il convient de poursuivre une politique de tarification dynamique et de rééquilibrer dans une certaine mesure la part contribuable de la part usager du prix du fauteuil. Cette proposition d'augmentation doit tenir compte de l'impact du tarif sur le comportement du spectateur sachant que le prix du billet se situe désormais autour du seuil de 40 € à l'unité en tarif plein.

Il s'agit donc d'augmenter le tarif plein à l'unité. Ce tarif baisse de manière dégressive en fonction des 2 formules d'abonnement proposées :

- Abonnement *Tout Symphonique*
- Abonnement *Découverte Symphonique*

Les tarifs des concerts du Nouvel An, désormais fixés par catégories en fonction du placement dans la salle du Zénith sont également révisés.

Dans le détail, les offres proposées par l'OPPB-El Camino se décomposent comme suit.

CONCERTS SYMPHONIQUES. Les séries de concerts symphoniques triplés sont au nombre de 7 pour la saison 2025-2026. Ils sont systématiquement précédés d'une rencontre avec le directeur général, ouverte à tous.

ABONNEMENT « TOUT SYMPHONIQUE ». Cet abonnement donne accès aux 7 concerts symphoniques.

ABONNEMENT « DÉCOUVERTE SYMPHONIQUE ». Cet abonnement donne accès à 4 concerts symphoniques au choix au sein de la saison.

CONCERT HORS ABONNEMENT « LA FABRIQUE ». Ce concept inauguré la saison passée avec un seul concert sera a priori renouvelé en fonction des marges de manœuvre budgétaires. Il sera proposé au Foirail.

CONCERT DU NOUVEL AN. L'édition 2026 proposera 2 concerts le dimanche 11 janvier, à 11h00 et 17h00.

CONCERT « SONS ET BRIOCHES ». 2 éditions idéalement sur la saison 25/26 à destination d'un public familial.

Un tarif spécifique est proposé aux associations et structures culturelles et/ou sociales disposant d'une convention de partenariat avec l'OPPB-El Camino visant à favoriser la découverte des concerts pour des personnes et familles éloignées des dispositifs culturels.

ACTIONS ÉDUCATIVES. Soucieux de répondre à sa mission de transmission du répertoire, l'orchestre mène plusieurs actions à destination des scolaires au travers du dispositif « Le Cartable de Valérie ». Les répétitions générales ouvertes aux scolaires sont gratuites.

FORMULE « CROISEE ». Cette formule est portée par la Ville de Pau. Elle est composée de 4 spectacles – OPPB, Espaces Pluriels, Jazz à Pau, Théâtre à Pau – ainsi que de deux places de cinéma au Méliès pour un tarif global de 120 € :

La gestion de cette formule sera confiée à l'Office de Tourisme Communautaire par convention de mandat. Il reversera les recettes à chaque partenaire selon le tarif indiqué en annexe.

Par conséquent, il vous est proposé :

- 1. D'approuver les tarifs des abonnements et billets à l'unité des concerts de l'OPPB-El Camino, selon les propositions énoncées en annexe**

Approuvé à l'unanimité

ANNEXE - TARIFS APPLICABLES AU SEIN DE L'EPCC

BILLETS A L'UNITE - AUDITORIUM DU FOIRAIL	TARIFS UNITE 24/25	TARIFS UNITE 25/26
Concert symphonique – Tarif plein	38 €	40 €
Concert symphonique – Tarif spécial	20 €	20 €
Concert symphonique – Tarif jeune	12 €	15 €
Concert musique de chambre, récital – Tarif plein	25 €	25 €
Concert musique de chambre, récital – Tarif spécial	15 €	15 €
Concert musique de chambre, récital – Tarif jeune	10 €	10 €
Concert « La Fabrique » - Tarif plein	30 €	32 €
Concert « La Fabrique » - Tarif spécial	15 €	15 €
Concert « La Fabrique » - Tarif jeune	10 €	10 €
Concert partenariat Espaces Pluriels - Tarif plein	/	32 €
Concert partenariat Espaces Pluriels - Tarif spécial	/	18 €
Concert partenariat Espaces Pluriels - Tarif jeune	/	15 €
Concert Sons & Brioches – Tarif plein	17 €	18 €
Concert Sons & Brioches – Tarif spécial	12 €	12 €
Concert Sons & Brioches – Tarif jeune	8 €	10 €
Conte musical – Tarif unique	/	5 €
Strapontins – Tarif symphonique	15 €	20 €
Strapontins – Tarif Musique de chambre	15 €	15 €
Strapontins – Tarif « La Fabrique »	15 €	15 €
Strapontins – Tarif Sons & Brioches	15€	10 €

ABONNEMENT TOUT SYMPHONIQUE – 7 CONCERTS	TARIFS UNITE 24/25	TARIFS UNITE 25/26
Tarif plein	34 €	36 €
Tarif spécial	14 €	16 €
Tarif jeune	10 €	11 €
Tarif membre du Chœur	28 €	30 €

ABONNEMENT DECOUVERTE SYMPHONIQUE – 4 CONCERTS	TARIFS UNITE 24/25	TARIFS UNITE 25/26
Tarif plein	36 €	38 €
Tarif spécial	16 €	18 €
Tarif jeune	11 €	13 €

BILLETS A L'UNITE – CONCERT DU NOUVEL AN – ZENITH DE PAU	TARIFS UNITE 24/25	TARIFS UNITE 25/26
Catégorie 1	41 €	45 €
Catégorie 2	36 €	40 €
Catégorie 3	31 €	35 €
Tarif spécial	21 €	25 €
Tarif jeune	16 €	18 €
Tarif abonnés catégorie 1	36 €	40 €
Tarif abonnés Catégorie 2	31 €	35 €
Tarif abonnés Catégorie 3	26 €	30 €

Le tarif spécial s'applique aux demandeurs d'emploi, aux personnes non imposables sur le revenu (dans la limite du nombre de parts fiscales), aux bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS, AAH, ASPA, ASI) et aux associations et structures culturelles et/ou sociales disposant d'une convention de partenariat avec l'OPPB favorisant la découverte des concerts pour des personnes éloignées des dispositifs culturels.

Le tarif jeune s'applique aux enfants et jeunes de moins de 18 ans ainsi qu'aux étudiants de moins de 26 ans sur présentation d'une carte en cours de validité (les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés), aux élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional Pau-Pyrénées de moins de 26 ans.

Les musiciens de l'Orchestre

Chaque musicien membre de l'OPPB bénéficie d'une réduction de 50% sur le tarif plein. Elle est valable pour 1 place par concert et par musicien, et concerne uniquement la billetterie à l'unité.

N°4 – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : M. François BAYROU

Le budget prévisionnel de l'établissement au titre de l'exercice 2025 sera soumis au conseil d'administration avant le 15 avril 2025 conformément aux règles de la comptabilité publique.

Depuis le 1^{er} janvier, dans l'attente du vote du budget, l'ordonnateur peut en toute conformité réaliser des dépenses de fonctionnement nécessaires dans la limite des crédits inscrits de l'année N-1. Pour les dépenses d'investissement, il convient de l'autoriser à procéder aux dépenses nécessaires dans les conditions requises.

Par conséquent, il vous est proposé :

- **D'autoriser l'ordonnateur à payer le cas échéant dans la période qui précède le vote du budget prévisionnel les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.**

Approuvé à l'unanimité

N°5 MODIFICATION DES POSTES D'EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : M. François BAYROU

Il convient d'actualiser la liste des postes d'emplois permanents définie par délibération du 15 décembre 2023.

Pour rappel, L'EPCC a été créé sous forme industrielle et commerciale. En conséquence, à l'exception du directeur de l'établissement recruté par voie de contrat de droit public, les salariés recrutés directement par l'EPCC sont soumis à la législation du code du travail et à la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles.

Par ailleurs, conformément à l'article R1431-7 du CGCT, le conseil d'administration délibère sur les créations, transformations et suppressions d'emplois permanents. Le directeur nomme quant à lui le personnel de l'établissement à caractère industriel et commercial (art. R1431-8 CGCT).

Il est précisé à titre complémentaire que l'orchestre professionnel étant un orchestre dit « non permanent », les engagements des musiciens de l'effectif s'effectuent par voie de contrats à durée déterminée d'usage (CDDU). De la même manière, les solistes invités chaque saison sont également engagés par voie de CDDU. Par conséquent, en tant qu'emplois non permanents, ils ne figurent pas dans la liste ci-après. A titre d'information, pour l'année 2024, l'effectif non permanent des artistes au plateau a représenté 8,97 ETP, 718 contrats de travail et 4 426 cachets de rémunération.

Au sein de cette liste des emplois permanents de l'établissement objet de la présente délibération est également comprise la mise à disposition de 5 fonctionnaires territoriaux issus de l'ancienne régie intercommunale de la CAPBP. Comprenant initialement 6 fonctionnaires depuis 2020, un fonctionnaire en charge de l'organisation des productions a réintégré les services de sa collectivité d'origine.

Par ailleurs, le poste de régisseur principal a également été supprimé à titre provisoire pour des raisons budgétaires.

Au total, les missions de production et de régie ont été réorganisées et réparties auprès des autres membres de l'équipe.

Enfin, au sein des emplois d'enseignants recrutés en CDII, le volume horaire annuel est particulièrement observé et adapté strictement aux besoins du dispositif El Camino.
 Il est proposé d'approuver les postes d'emplois permanents suivants :

Libellé Poste 21/22	Effectif 21/22	ETP 21/22	Effectif 23/24	ETP 23/24	Effectif 24/25	ETP 25/26
Directeur/trice général(e)	1	1	1	1	1	1
Directeur/trice musical(e)	1	1	1	1	1	1
Administrateur/trice général(e) ¹	1	1	1	1	1	1
Resp. Projet El Camino	1	1	1	1	1	1
Resp. Comptabilité & Paye ¹	1	1	1	1	1	1
Chargé(e) projet EAC ¹	1	1	1	0,8	1	0,8
Chargé(e) communication/médiation ¹	1	1	1	0,6	1	1
Chargé(e) de production	1	1	1	1	0	0
Resp. Pédagogie El Camino	1	1	1	1	1	1
Régisseur principal	1	1	0	0	0	0
Régisseur d'orchestre	1	1	1	1	1	1
Chargée de billetterie ¹	1	1	1	1	1	1
Assistant(e) administrative El Camino	1	1	1	0,8	1	0,8
Animateur.trice	1	0,5	0	0	0	0
Chargé(e) action sociale El Camino	0	0	1	0,8	1	0,8
Enseignant(e)s El Camino (CDII)	24	3.89	20	3.22	22	2,73
TOTAL	38	17,69	33	15,22	34	14,13

¹ Mise à disposition par la CAPBP

Par conséquent, il vous est proposé :

- D'approuver les postes d'emplois permanents tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité